

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de  
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

**Goudar, Ange**

**A Cologne, 1764**

Lettre V. Le Même, au Même, à Pékin.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-9423**

## LETTRE V.

*Le Même, au Même, à Pékin.*

De Paris.

**D**E toutes les causes qui diminuent le nombre des hommes, le luxe est une des plus grandes. Il coupe les nerfs de la population générale. Tu auras peut-être de la peine à le croire, il fait plus de mal lui seul que la guerre, la peste & la famine ensemble.

Depuis qu'il a passé dans toutes les classes, presque personne n'a la faculté de se marier; ou, si on se marie, on n'a pas le moyen de faire des enfans. Les habits, les parures, les diamans éteignent par avance la postérité.

Tout ce qui environne ce luxe est défavorable à la population. On a un grand nombre de domestiques en hommes & en femmes qui ne se marient jamais; ce qui forme un vuide immense dans l'espèce.

Un homme, qui a quarante-mille-livres de rente, empêche que vingt-citoïens ne naissent tous les ans. Il n'y a aucune femme de condition en France qui n'ait

quatre ou cinq-filles autour d'elle, qui vieillissent & meurent sans postérité. Quelle perte immense pour la société, que ce nombre prodigieux de célibataires de l'un ou de l'autre sexe !

Les soldats en France qui sont encore en plus grand nombre que les laquais, ne se marient point non plus. Il est défendu à ceux qui contribuent à la gloire de la couronne, de contribuer à la puissance de l'état. Cette classe d'hommes qui périt par les guerres, & encore plus par les travaux & les peines, & qui a besoin d'être renouvelée tous les vingt-ans, disparoît de dessus la terre, sans laisser aucune postérité après elle.

Tandis que d'un côté une foule de causes empêche les hommes de naître ; de l'autre une maladie honteuse les anéantit. C'est la débauche qui a répandu son venin dans toutes les classes. Elle a affoibli la nature au point qu'elle ne produit plus que des hommes malades, pour la plupart incapables de remplir l'objet de la propagation. Les peres la laissent à leurs enfans pour héritage, & ceux-ci la font passer à la postérité. Il n'est pas besoin d'avoir les mœurs gâtées pour être  
attaqué

attaqué de ce mal, il suffit d'être né d'un pere qui les a corrompues.

## L E T T R E VI.

*Le Même, au Même, à Pékin.*

De Paris.

**L**E gouvernement domestique en France, n'est pas moins défavorable à la population, que le politique.

La loi de chaque famille particuliere gêne la propagation générale. Il n'est point permis aux fils de donner des enfans à la république sans l'avis de leur pere. Les mariages contractés sans leur consentement sont susceptibles de dissolution. Ici les enfans n'aquierent la liberté d'engendrer qu'à vingt-cinq ans ; c'est-à-dire, lors que la plûpart n'en ont presque plus la faculté, & qu'ils ont perdu les années les plus fécondes de leur âge.

Les Européens qui supputent tout, ont calculé que la vie des hommes, prise en général, n'est que de vingt-deux-ans pour chaque individu. Sur ce pied-là, on peut dire qu'en France il n'est permis aux citoyens de faire des enfans que trois-ans après leur mort.